Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_12-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 - 12

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.*

Absent(s) : *Madame Marie-Brigitte BRETHES, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.*

Procuration :

Secrétaire de Séance : *Claude MOREL.*

N° d'ordre : 2026-12

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_12-DE

OBJET : Taux fiscalité locale 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2331-3 et L.2331-11,
Vu le Code Général des impôts, notamment ses articles 1636B sexies et suivants,
Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026,
Considérant la suppression de la taxe d'habitation complétement effective au 1er janvier 2023,
Considérant qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'appliquer en 2026, les taux comme suit :

Taux	2025	2026
Taxe d'habitation	14.71%	14.71%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.98%	34.98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45.12%	45.12%

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe d'habitation : 14,71 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.98%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.12%

-CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

MAIRIE DE PLOUGOAT (FINISTERE)